

# Les avantages de l'affiliation

- **Accès aux compétitions organisées par la fédération** (le numéro d'agrément est demandé pour y participer).
- **Obtention d'un numéro d'agrément pour demander une subvention auprès de l'Etat.**  
Les aides des collectivités locales ne requièrent pas d'affiliation. Toutefois, les demandes de subventions auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport), nécessitent un numéro d'agrément, qui sera automatiquement délivré lors de l'obtention de l'affiliation.
- L'affiliation permet d'obtenir de **manière automatique l'agrément jeunesse et sport.** Si l'association n'a pas directement pour objet une pratique sportive, il peut aussi être **demandé auprès de la préfecture**, même si l'association n'est affiliée à aucune fédération.

## Les effets de l'agrément jeunesse et sport :

- Obtention de **subventions** auprès du ministère de la jeunesse et des sports
- L'accès aux **coupons sport** : aides financières accordées aux familles par les comités d'entreprise. En cas d'agrément, le club peut percevoir des adhésions sous la forme de coupons sport
- Un **allègement des charges sociales** pour les salariés du club
- **Tarifs réduits pour la redevance de la SACEM**, afin de diffuser de la musique lors des manifestations
- Possibilité d'**ouvrir un débit de boissons** lors des manifestations (la vente de boissons alcoolisées est limitée à 10 fois par an et nécessite une déclaration préalable auprès de la municipalité).
- Gage de **crédibilité auprès du public.**

## Les engagements du club affilié

- Versement d'une **cotisation annuelle**.
- **Respect des règlements et statuts de la fédération** (fonctionnement démocratique, transparence de la gestion...) et du règlement disciplinaire.
- Risque de **perte de l'affiliation** en cas de non-respect.

## Comment s'affilier à une fédération ?

- Les modalités de l'affiliation sont décidées par chaque fédération dans son **règlement intérieur**, il faut donc se renseigner directement auprès de la fédération en question.
- Les pièces à transmettre à la fédération seront notamment les **statuts et le règlement intérieur**, les **procès-verbaux des trois dernières assemblées générales** ou encore les **bilans comptables des trois dernières années**.

